

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

P. O. Box 3243, Addis Ababa, Ethiopia Tel.: (251-11) 551 38 22 Fax: (251-11) 519321
Email: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ
667^{ème} RÉUNION

ADDIS ABÉBA, ÉTHIOPIE
17 MARS 2017

COMMUNIQUÉ

COMMUNIQUÉ

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA), en sa 667^{ème} réunion tenue le 17 mars 2017, a adopté la décision qui suit sur la situation au Soudan du Sud:

Le Conseil,

1. **Prend note** de la communication faite par l'Ambassadeur Smail Chergui, Commissaire à la Paix et à la Sécurité et des communications faites par le Président de la Commission conjointe de suivi et d'évaluation (JMEC), l'ancien Président Festus Gontebanye Mogae du Botswana et du Représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies et chef de la Mission des Nations unies au Soudan du Sud, M. David Shearer, sur la situation au Soudan du Sud. Le Conseil **prend également note** des déclarations faites par les représentants du Gouvernement transitoire d'unité nationale (TGoNU) du Soudan du Sud, de l'Éthiopie en sa qualité de Président de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) et de membre africain du Conseil de sécurité des Nations unies, ainsi que de l'Égypte en sa qualité de membre africain du Conseil de sécurité des Nations unies, sur la situation au Soudan du Sud;
2. **Rappelle** les décisions de la Conférence, ainsi que les communiqués et communiqués de presse antérieurs du CPS sur la situation au Soudan du Sud;
3. **Note avec une profonde préoccupation** la détérioration de la situation sécuritaire et humanitaire au Soudan du Sud, qui continue de faire des victimes et de déplacer les populations civiles. Le Conseil **appelle fermement** le TGoNU, le Mouvement de libération du peuple du Soudan - dans l'opposition- (SPLM-IO) et tous les autres groupes armés à cesser immédiatement toutes les hostilités et à respecter les dispositions du cessez-le-feu, telles qu'articulées dans l'Accord sur le règlement du conflit en République du Soudan du Sud (ARCSS) d'août 2015, afin de créer un environnement propice au retour de la paix et de l'ordre normal, ainsi qu' à l'acheminement de l'assistance humanitaire au pays. Le Conseil **réitère** sa conviction que seule une approche politique peut réaliser une paix durable dans le pays;
4. **Note en outre avec une profonde préoccupation** la famine qui ravage les districts de Leer et Mayandit de l'État d'Unity du Soudan du Sud, telle que proclamée le 20 février 2017, par le TGoNU et les agences des Nations unies, à savoir le Programme des Nations unies pour l'alimentation (PNUA), l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Fonds d'urgence des Nations unies pour l'enfance (UNICEF). Le Conseil **reconnait** que les combats en cours et les ressources détournés à cet effet continuent d'aggraver la situation humanitaire et ont un impact négatif sur la capacité du TGoNU et sur les efforts des agences humanitaires internationales pour acheminer une assistance aux communautés affectées. À cet égard, le Conseil **appelle** les États membres de l'Union africaine et la communauté internationale dans son ensemble à renforcer d'urgence l'assistance humanitaire au pays;
5. **Exprime sa profonde préoccupation** face au nombre croissant de réfugiés dans les États voisins et **félicite** tous les États voisins qui accueillent les réfugiés sud-soudanais.

Appelle les Parties et toutes les parties prenantes concernées à faciliter et à appuyer un appui en vue du retour, de la réinstallation et de la réinsertion volontaires de tous les personnes déplacées et les réfugiés sud-soudanais dans leurs foyers;

6. **Félicite** le Président de la République du Soudan du Sud, S. E. Salva Kiir Mayardit pour avoir annoncé une initiative de dialogue national le 14 décembre 2016 et pour avoir réitéré sa décision lors de l'ouverture de la deuxième session de l'Assemblée législative nationale de transition le 21 février 2017. Le Conseil **se félicite** du dialogue national annoncé et **souligne** qu'un processus de dialogue national inclusif, authentique et transparent et sous conduite de d'une personnalité impartiale est impératif pour relever les nombreux défis historiques auxquels le Soudan du Sud est confronté;

7. **S'engage** à interagir avec le Haut Représentant de l'UA pour le Soudan du Sud, l'ancien Président Alpha Oumar Konaré du Mali, sur des propositions concrètes qui aideront le processus de dialogue national à être inclusif et transparent. Par ailleurs, le Conseil **appelle** les partenaires internationaux à contribuer financièrement et matériellement à faire du Dialogue national un complément réussi au processus de mise en œuvre de l'ARCSS;

8. **Félicite** les dirigeants de l'IGAD, S.E. Hailemariam Desalegn, Premier Ministre de la République Démocratique Fédérale d'Ethiopie et Président de l'IGAD, le Président Omar al-Bashir de la République du Soudan, le Président Uhuru Kenyatta de la République du Kenya et le Président Yoweri Museveni de la République d'Ouganda pour leur engagement ferme et leur appui à la mise en œuvre de l'ARCSS. Dans ce contexte, le Conseil **souligne** que le règlement du conflit au Soudan du Sud contribuera au règlement des problèmes sécuritaires auxquels toute la région est confrontée;

9. **Rappelle** le communiqué de presse conjoint de l'UA, de l'IGAD et des Nations unies publiée à l'issue de la consultation sur le Soudan du Sud, tenue le 29 janvier 2017, en marge de la 28^{ème} Session ordinaire du Sommet de l'UA à Addis Abéba, qui a appelé le Haut Représentant pour le Soudan du Sud à entreprendre une diplomatie de navette pour trouver une solution durable au conflit dans le pays. Le Conseil **salue** l'engagement soutenu du Haut Représentant de l'UA auprès des parties sud-soudanaises et des partenaires internationaux dans le processus de paix. Le Conseil **souligne en outre** la nécessité et l'impératif d'adopter une approche résolue et unifiée par l'UA, l'IGAD et les Nations unies, ainsi que par d'autres partenaires internationaux dans les efforts visant à assurer un règlement rapide et pacifique du conflit au Soudan du Sud;

10. **Félicite** le travail de la JMEC et de son Président pour la surveillance continue et inébranlable de l'Accord, et exhorte le TGoNU à continuer de coopérer avec la JMEC pour accomplir des progrès dans la mise en œuvre de l'Accord. Le Conseil **prend note avec satisfaction** de l'assistance apportée par la communauté internationale aux différents mécanismes prévus dans l'Accord de paix, tel que le Mécanisme de suivi des accords de cessez-le-feu et des arrangements sécuritaires transitoire (CTSAMM). Le Conseil **encourage** la communauté internationale à continuer d'apporter à tous ces mécanismes, en particulier à la JMEC, l'assistance requise, afin de permettre aux Sud-Soudanais de mettre, pleinement et en bonne foi, en œuvre l'Accord de paix;

11. **Exprime sa satisfaction** pour le rôle important joué par la MINUSS et ses dirigeants dans la protection des civils au Soudan du Sud. Le Conseil **félicite** les pays contributeurs de troupes et les **exhorte** à continuer d'appuyer la MINUSS pour assurer la sécurité dans le pays pendant la phase de transition. Le Conseil **appelle** le TGoNU et les Nations unies à accélérer le déploiement de la Force régionale de protection (FPR) conformément aux dispositions de la résolution 2304 du Conseil de sécurité des Nations unies du 12 août 2016.

12. **Félicite** les organismes humanitaires pour leur engagement à aider les communautés affectées du Soudan du Sud, tout en travaillant dans des conditions très difficiles. Le Conseil **demande** au TGoNU, au SPLM-OI et à tous les autres groupes armés de respecter le droit international en ce qui concerne les travailleurs humanitaires, afin de créer un environnement propice aux organisations humanitaires pour qu'elles puissent apporter une assistance humanitaire aux populations et aux communautés dans le besoin;

13. **Souligne** que la paix et la sécurité durables au Soudan du Sud ne peuvent être atteintes qu'à travers la bonne foi, la détermination à mettre en œuvre les engagements pris et à maintenir l'intérêt national au-dessus de toutes les autres préoccupations, ainsi que la réconciliation, l'apaisement et la justice, tel que souligné dans le rapport de la Commission d'enquête de l'UA sur le Soudan du Sud de 2015. Dans ce contexte, le Conseil **demande** à la Commission de l'UA d'intensifier ses efforts en vue de la création du Tribunal hybride du Soudan du Sud. Le Conseil **exhorte en outre** le TGoNU à accélérer la mise en place de la Commission Vérité, Réconciliation et Apaisement et de l'Autorité de réparation et d'indemnisation;

14. **Décide** de rester activement saisi de la question.